

Les Sables d'Olonne Agglomération

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision générale du PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de Vairé

Par arrêté en date du 15 octobre 2020, Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vairé relevant de la compétence des Sables d'Olonne Agglomération dont les coordonnées sont les suivantes : 2 bis Avenue Carnot – 85 100 Les Sables d'Olonne.

L'enquête publique se déroulera du lundi 9 novembre 2020 (8H30) au vendredi 11 décembre 2020 (12H30) inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le projet de révision du PLU de Vairé a pour objectifs de :

- Prendre en compte les documents supra-communaux et intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- Actualiser le projet de territoire de la commune de Vairé afin de prendre en compte l'évolution du contexte territorial, démographique, économique et environnemental en s'orientant dans une démarche de développement et d'une urbanisation maîtrisée, en lien avec la révision en cours du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Rechercher un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles dans un objectif d'un environnement de qualité de cadre de vie et du vivre ensemble.

Au regard de ces objectifs, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) s'organise autour de 3 axes : Axe 1 - Une identité communale rétro-littorale au caractère rural marqué ; Axe 2 - Un territoire qui maîtrise son développement avec une urbanisation durable, Axe 3 - Une commune au potentiel économique et touristique à développer.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé du lundi 9 novembre 2020 au vendredi 11 décembre 2020 en mairie de Vairé - rue Georges Clémenceau - 85 150 VAIRE aux jours et heures habituelles d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H30.

Le dossier en version numérique sera accessible gratuitement sur un poste informatique situé en mairie de Vairé. Il sera également consultable sur les sites internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr) et de la commune de Vairé (www.vaire.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision générale du PLU de Vairé et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Direction générale des services techniques des Sables d'Olonne Agglomération - 2 bis Avenue Carnot - BP 80 391 - 85108 Les Sables d'Olonne Cédex, en précisant la mention « *enquête publique relative à la révision générale du PLU de Vairé* », ou par mail à : enquetepublique.plu@isoagglo.fr ou sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2197>.

Par publication en date du 1^{er} octobre, l'autorité environnementale informe de l'absence d'avis de la MRAE dans les délais légaux de consultation échus au 23 septembre 2020.

Monsieur René GRELIER, directeur de chambre consulaire en retraite, est nommé par le Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. **Le commissaire enquêteur recevra :**

- **Lundi 9 novembre 2020 de 8H30 à 12h30**
- **Vendredi 27 novembre 2020 de 15H à 19H**
- **Vendredi 11 décembre 2020 de 8H30 à 12H30.**

Toute information sur la procédure de révision générale du PLU de Vairé pourra être obtenue auprès des Sables d'Olonne Agglomération, Service Direction Générale des services techniques, Service Aménagement (Tel : 02.51.23.86.05 - technique@isoagglo.fr)

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège des Sables d'Olonne Agglomération et en mairie de Vairé aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an. Ils seront également consultables pendant la même durée sur le site internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr) et de la commune de Vairé (www.vaire.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire se réunira pour approuver le projet de révision générale du PLU de la commune de Vairé. Cette décision prendra la forme d'une délibération. Le projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique pourra être modifié par le Conseil Communautaire. Ces modifications devront résulter de l'enquête publique et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.